

Image not found or type unknown



Cumul d'activités public/privées

Par **tartanpion_old**, le **31/12/2007** à **18:45**

Bonjour,

Agent de la fonction publique hospitalière, l'on me propose de faire des interventions dans des institutions medico-sociales. A part l'autorisation du directeur nécessaire pour cela, le problème est que pour ces activités accessoires, l'institution ne me propose que des honoraires. Or, je ne peux toucher ceux-ci, du moins, il me semble. Comment puis-je sortir de cette impasse ?

merci

patrick brun